

L'Esprit de la loi

L'usage du monde

Il existe une disposition du cœur que l'on peut qualifier « d'esprit mondain ».

D'après Romains 12.1-2, la mondanité consiste en l'absence de discernement de la volonté de Dieu. Est mondain celui qui est incapable de discernement moral chrétien. La conformité au monde se manifeste lorsque la norme de la Parole de Dieu est substituée par la parole humaine, qui se veut nouvelle norme et inspire les motifs et les orientations les plus fondamentales. Romains 14 a trait à la racine même de l'existence et de la foi chrétienne; l'avertissement ne concerne pas simplement les manifestations extérieures. Limiter la portée de ce texte à quelques « fruits » corrompus ou aux plaisirs dits mondains, c'est méconnaître totalement la force du texte et la nature même de la nouvelle obéissance. La praxis, l'action pratique chrétienne, sera évaluée dans cette attitude par une intelligence irrégénérée et s'engagera même ouvertement dans un conflit contre la volonté clairement exprimée de Dieu. Or, aussi bien le comportement individuel que les relations familiales, les affaires ecclésiastiques et les intérêts sociopolitiques devront être examinés à la lumière de cette volonté souveraine.

On a souvent cantonné l'esprit mondain dans le domaine des « loisirs » ou dans les plaisirs dits de la chair. Ce faisant, on oublie que le monde de l'argent et l'univers culturel en général sont, eux aussi, contaminés par l'esprit mondain et font autant de ravages que les premiers. L'esprit mondain naît, se développe et s'affirme dans les profondeurs mêmes de notre esprit.

Ce n'est que le pouvoir rénovateur de l'Esprit Saint qui permettra de nous en défaire totalement et de nous inspirer d'autres affections (Col 3.1). L'avertissement que nous trouvons dans 1 Jean 2.15 de ne pas aimer le monde nous met en garde contre le refus du dessein de Dieu, tant pour nos vies individuelles que pour tout ce qui concerne le monde ambiant.

Aimer le monde c'est lui accorder l'adhésion totale, sans partage, du cœur qui doit appartenir exclusivement à Dieu.

À lui seul, le chapitre 12 de l'épître aux Romains ne présente pas un argument condamnant tous les « plaisirs » et « loisirs » offerts par le monde. Le plaisir « mondain » est le plaisir souillé du monde qui nous impose un nouvel asservissement. Or « *le monde passe, et sa convoitise aussi* » (1 Jn 2.17). Dieu seul sera l'objet de notre adoration, le Seigneur que nous devons servir. Il nous promet le seul bonheur et l'unique consolation valables et suffisants.

Si le monde en soi n'est pas mauvais, en revanche nous sommes rappelés et constamment exhortés à fuir le mal qui sous toutes les formes l'asservit, le corrompt et le dégrade. Ce qui pourrait nous faire plaisir ne devra pas occuper une très grande place dans notre vie. Si les plaisirs et les loisirs innocents

y occupent une place légitime, prenons garde à ce que l'espace qui leur est concédé n'avoisine pas les zones dangereuses où le mal sévit sans entraves, ou presque, et où notre foi et notre service de Dieu seraient compromis. Il est bien vrai que certains plaisirs et loisirs sont plus ouvertement concernés que d'autres aspects de la vie, par exemple la vie familiale, au moins chez les chrétiens. Pourtant, même là où l'intérêt ou l'activité n'est pas nécessairement frivole, elle peut se laisser envahir par l'esprit de mondanité; rien ne devra plus nous laisser indifférents, puisqu'il n'existe pas de « *no man's land* » pour l'éthique chrétienne et que la recherche de la gloire de Dieu devra primer sur tout autre intérêt. Aucun comportement ne devra faire obstacle à la communion avec les frères.

Le Christ n'a pas scandalisé sans raison même ses pires ennemis. Il n'a pas hésité à se conformer aux habitudes courantes de son époque. Il a payé l'impôt du Temple et la taxe prélevée par l'État.

Pour le chrétien moderne, il n'existe pas toujours une ligne de démarcation bien nette entre la mondanité et les divertissements auxquels il peut s'adonner sans scrupules excessifs. Mais le chrétien est averti qu'il n'existe pas la moindre parcelle de terrain sur laquelle l'adversaire ne réclame sa souveraineté et n'exerce son régime tyrannique. Il serait imprudent d'établir une liste « canonique » des péchés et de les mettre à « l'index ». Même la lettre aux Galates, chapitre 5, n'offre pas de modèle idéal pour une telle liste.

Le chrétien est averti qu'il rendra compte à Dieu de la moindre parole vaine qu'il aura prononcée. Dans certains cas complexes, il devrait avoir recours à la direction pastorale de l'Église, si tant est qu'il rencontre une Église attachée à la Parole et fidèle à sa vocation. L'exercice de la liberté se pratique dans l'unité de la foi et non pas sous les diktats des hommes, même pas ceux de l'Église.

Ceci nous amène à examiner, à la lumière des données bibliques, la nature du monde. L'absence d'une certaine précision dans le vocabulaire biblique donne lieu à des malentendus à ce sujet. De ce fait, les rapports du chrétien avec le monde sont compromis, soit le favorisant exagérément soit s'en détachant radicalement.

Le terme grec de « cosmos » désigne, nous semble-t-il, deux réalités différentes. Les chrétiens en majorité — est-ce par simple ignorance? — n'ont retenu qu'une seule de ces significations. Dans une première acceptation négative, le monde est la propriété de l'adversaire, qui représente alors un système de pensée religieuse opposé à Dieu, et dans ce sens-là, le chrétien sera appelé non seulement à le quitter, mais encore à le combattre. Il refuse l'autonomie du monde par rapport à Dieu, sans toutefois oublier le risque qu'il encourt de s'en isoler totalement. Du fait que le prince de ce monde est l'adversaire de Dieu, certains en ont conclu qu'ils devraient en sortir. Mais si tous les chrétiens empruntaient cette voie-là, le monde resterait livré à lui-même, sans espoir de salut, sans le moindre secours ni possibilité d'y proclamer l'Évangile!

Si le monde est pris en mauvaise part et condamné par la Parole de Dieu, il n'en continue pas moins de faire l'objet de son amour, parce qu'il reste le domaine et le champ où Dieu a envoyé son Fils. La création tout entière et le monde habité par l'homme sont ordonnés et soumis aux desseins et aux lois de Dieu, lesquelles donnent à la réalité créée aussi bien sa structure que la possibilité de fonctionner normalement, en dépit des effets de la chute, et lui confèrent son sens réel, ultime. Le monde n'est

donc pas un empire usurpé où régnerait l'adversaire incontesté et que ravageraient ses fléaux. L'univers créé par Dieu a déjà été racheté par le Fils et il est destiné à la restauration eschatologique. La croix du Christ a réconcilié le monde des hommes, le monde visible et le monde invisible. Dans cette espérance eschatologique qui anime notre foi, rend notre charité plus ardente, motive et fonde toutes nos actions, nous savons sans le moindre doute que, jusqu'à fin, le monde sera l'objet de la protection de Dieu, car il a décidé d'y restaurer son Royaume initial.

Ainsi, en parlant de l'esprit mondain, gardons à l'esprit le motif biblique central de la création, de la chute et de la rédemption, dans la communion du Saint-Esprit. Depuis la chute, la corruption a envahi toutes les parcelles de l'univers et celui-ci est soumis à la vanité. Aussi attend-il sa libération. Mais parce que la nature (monde, cosmos, univers) est déjà la propriété de Dieu, nous n'avons ni à la mépriser ni à l'ignorer en nous contentant de cultiver nos sentiments spirituels intérieurs et les opposer à la volonté même de conquérir le monde.

Si l'Église qui est la création de la grâce est un corps pur, elle l'est non pas en vertu d'une valeur intrinsèque, mais à cause de la purification opérée par le sang et par l'Esprit du Christ, fait pour nous « *sagesse, justice, sanctification et rédemption* » (1 Co 1.30). Si l'Église est l'Épouse du Christ et l'objet constant de sa sollicitude, la grâce n'élimine pas automatiquement de sa vie toute trace de mal. Nous avons relevé nombre de confusions qui proviennent de l'héritage empoisonné de la pensée grecque « baptisée et christianisée » par la théologie scolastique; le schème fondamental de la pensée occidentale oppose la nature à la liberté, et depuis la Renaissance ce schème artificiel a causé d'énormes ravages dans la formulation juste de la pensée théologique chrétienne biblique. Ces erreurs furent désastreuses, aussi bien à la fois pour la proclamation de l'Évangile que pour le bon et légitime usage du monde par le chrétien.

Pour l'Écriture, il n'existe qu'une seule antinomie : l'opposition entre le péché et la grâce. En vertu même de la mission culturelle reçue dès les origines (voir Gn 1.28), le chrétien peut et doit s'occuper du monde. Sa vocation missionnaire proprement dite l'y engage aussi. Car tout pouvoir est remis entre les mains du Seigneur, qui n'est autre que le Sauveur crucifié. Les disciples allèrent vers tout homme pour enseigner ce qu'ils avaient reçu de lui.

La piété chrétienne ne se bornera pas à cultiver une vie intérieure, confinée à exercer une spiritualité en vase clos. La piété biblique et réformée s'affirme sur le champ de bataille, sur le terrain où elle existe, terrain soit social, politique, économique, culturel, familial, ecclésiastique ou simplement personnel. C'est là que se livre le combat de sa fidélité contre les forces de l'arrière-monde. C'est dans ce sens-là que les chrétiens doivent, à titre individuel ou collectif, repenser leur message et entreprendre une formulation correcte de la vision du monde qu'ils doivent conserver. L'Évangile ne libère pas seulement l'âme, mais l'homme dans sa totalité, afin de lui redonner le sens de sa triple fonction de prêtre, de prophète, de roi.

Dans ce sens, le chrétien n'usera pas du monde comme s'il était un simple touriste de passage; il doit agir comme le gérant de Dieu à qui sont confiés les biens du propriétaire divin et dont il est appelé à

prendre soin. La grâce lui accorde le privilège d'être, plus que tout autre homme, le véritable et l'heureux bénéficiaire de la Terre et de tout ce qu'elle contient, puisque tout est par lui, pour lui, etc.

Laissons ici encore la Parole au grand réformateur. Divers textes des sermons, des commentaires ou de l'Institution chrétienne de Jean Calvin nous guideront dans notre démarche et nous apprendront à user avec profit et reconnaissance des biens du monde.

Rappelant Deutéronome 8.17 : « *Garde-toi de dire en ton cœur : ma force et la puissance de ma main m'ont acquis ces richesses* », le réformateur commente :

Nous tenons tout de la main de Dieu

« Nous voyons quand Dieu laisse couler l'ordre de nature, que celui qui est riche n'estimera pas que le bien lui soit venu du ciel ni que Dieu y ait mis la main, mais il dira que le tout lui est venu d'héritage et de succession, ou qu'il l'a acquis par son industrie. Les hommes donc s'élèveront toujours jusqu'à ce que notre Seigneur leur montre qu'ils ne sont rien, qu'ils ne peuvent rien et qu'il le leur fasse sentir cela. Ainsi le peuple a été nourri au désert en l'espace de quarante ans d'une façon miraculeuse afin qu'étant venu en la terre qui lui était promise, il pensât : "il est vrai qu'aujourd'hui Dieu me donne à manger, mais cela n'a pas été toujours; il m'a repu de la manne". Il faut donc conclure que ce n'est point par ma vertu que j'ai acquis ce que je possède. Je ne puis pas dire que j'en sois l'auteur. Il faut que j'en fasse hommage à mon Dieu et que je tiennne tout de sa main. C'est un don gratuit que je lui dois attribuer afin qu'il m'en laisse jouir. Car je mérite d'en être dépouillé si je ne connais pas que cela me soit venu de lui.

Or combien que cette instruction ait servi au peuple ancien, si nous est-elle aujourd'hui commune et nous doit appartenir afin que ceux qui possèdent des biens de ce monde connaissent qu'ils ne les ont pas à autre titre, sinon d'autant que Dieu les a bénis et qu'il a épandu sa grâce et sa largesse sur eux. Il est vrai que Dieu ne regarde point à la dignité des hommes en cela, car quelquefois il donnera des richesses aux méchants afin que cela leur tourne en plus grave condamnation. Quand il s'est montré ainsi libéral envers eux, il faut qu'ils viennent à compte et qu'ils soient punis au double quand ils n'ont point fait leur profit de la grâce qui leur était montrée.

Tant y a qu'il nous faut avoir cette règle générale que les richesses ne viennent point aux hommes par leur vertu ni sagesse ni labeur, mais que c'est par la seule bénédiction de Dieu; et qu'il en a voulu donner un témoignage perpétuel qui n'a pas été seulement pour les juifs, mais aussi pour nous; et qu'il faut que nous sachions, combien qu'il semblera que les uns s'enrichissent par grande vigilance, que toutefois c'est Dieu qui les bénit et qui besogne en telle sorte; que les autres soient riches devant que d'être nés, que leur père leur ait acquis de grandes possessions, néanmoins que cela n'est point de cas fortuit, mais que la Providence de Dieu domine là-dessus.

Il faut, dis-je, que nous rapportions tout cela à ce qui nous est remontré au Psaume, c'est qu'on aura beau se lever matin et se coucher bien tard, boire de l'eau et manger du pain à demi son soûlon n'avancera rien sinon que Dieu étende sa main et sa

bonté. Au contraire, quelquefois il fera venir le bien à ses enfants comme en dormant (Ps 127.2). Et cela nous montre que les hommes s'abusent s'ils pensent s'enrichir de leur propre vertu, et qu'ils sont bien enragés s'ils s'enorgueillissent comme si le bien leur était advenu par leur moyen. Ils blasphèment Dieu en ce faisant et le dépouillent de l'honneur qui était sien. C'est raison aussi qu'ils soient dépouillés de ce que Dieu leur aura donné, comme si un vassal s'élève contre son seigneur auquel il a promis foi et hommage et qu'il lui refuse tous les droits auxquels il l'avait obligé. Son bien sera confisqué, il en sera dessaisi à cause de son ingratitude; et il le mérite.

Or voici Dieu qui nous distribue les biens que nous avons comme à ses vassaux, il s'en réserve toujours la seigneurie souveraine. Il veut qu'il soit connu le maître. Et c'est bien raison, vu que cela n'est pas pour son profit, c'est pour notre salut qu'il le fait. Si nous sommes si malins et pervers de le frauder et que nous le déboutions de son droit, ne faut-il pas qu'il nous prive du bien que nous avons reçu et qu'il nous appauvrit afin de nous contraindre par nécessité à venir à lui? Ainsi voilà d'où procèdent les changements que nous voyons en ce monde. Il y aura une maison si riche et opulente qu'il semble que jamais rien n'y doive manquer. On sera tout étonné que cela se consume et qu'elle s'écroule. Je ne dis point seulement des maisons bourgeoises, mais il y aura de ces grosses maisons de seigneurs. Voilant de mille livres de rentes; et puis on est tout étonné que cela diminue ou vient à la moitié et à la tierce partie et à la fin quasi à rien.

Et comment cela se peut-il faire? Il semble que Dieu se joue et qu'il prenne plaisir à renverser les choses de ce monde; mais c'est à cause de notre ingratitude. Car du fait que les hommes ne peuvent posséder le bien qu'il leur a mis entre les mains en bonne conscience, il faut bien qu'ils en soient privés. D'autant plus donc faut-il bien noter la doctrine qui est ici contenue : ton Dieu t'a affligé afin que maintenant tu ne dises point : "C'est ma force qui m'a acquis cette richesse". Que si nous ne voulions, par amour et de notre gré, venir à cette raison de glorifier Dieu en confessant que nous tenons tout de lui, pour le moins s'il nous a affligés, que nous pensions à cela, et que nous soyons aucunement pressés pour mieux méditer sa grâce; que nous fassions valoir les exemples qu'il nous a donnés de tout temps; que nous ne regardions point seulement à ce que nous aurons aperçu durant notre vie, mais à ce qui nous est dit par l'Écriture sainte, à ce qui a été fait jadis, que nous le réduisons en mémoire d'autant que Dieu veut qu'il nous serve d'instructions. Or si nous sommes ingrats à notre Dieu en ces petites choses, que sera-ce des plus grandes?¹ »

L'usage légitime des biens

« L'Écriture nous instruit quel est le droit usage des biens terrestres; laquelle chose n'est pas à négliger quand il est question de bien ordonner notre vie. Car si nous avons à vivre, il nous faut aussi user des aides nécessaires à la vie. Et même nous ne nous pouvons nous abstenir des choses qui semblent plus servir à plaisir qu'à nécessité. Il faut donc tenir quelque mesure à ce que nous en usions en pure et saine conscience, tant pour notre nécessité comme pour notre plaisir. Cette mesure nous est montrée de Dieu quand il enseigne que la vie présente est à ses serviteurs comme un

1 J. Calvin, Sermon 61 sur le Deutéronome du lundi 26 août 1555.

pèlerinage, par lequel ils tendent au royaume céleste. S'il nous faut seulement passer par la terre, il n'y a doute que nous devons tellement user des biens qui avancent notre course plutôt que de ceux qui retardent.

Mais pour ce que cette matière est scrupuleuse et qu'il y a danger de tomber tant en une extrémité qu'en l'autre, avisons de donner certaine doctrine en laquelle on se puisse sûrement résoudre. Il y a eu d'aucuns bons personnages et saints, lesquels voyant l'intempérance des hommes se déborder toujours comme à bride avalée sinon qu'elle soit sévèrement restreinte, voulant d'autre part corriger un si grand mal, n'ont permis à l'homme d'user des biens corporels, sinon en tant qu'il serait expédient pour sa nécessité. Ce qu'ils ont fait pour ce qu'ils n'y voyaient point d'autres remèdes. Leur conseil procédait bien d'une bonne affection, mais ils y sont allés d'une trop grande rigueur. Car ils ont fait une chose fort dangereuse, c'est qu'ils ont lié les consciences plus étroitement qu'elles n'étaient liées par la Parole de Dieu.

Au contraire, il y en a aujourd'hui plusieurs lesquels, voulant chercher couleur pour excuser toute intempérance en usage des choses externes, et lâcher la bride à la chair (laquelle n'est autrement que trop prompte à se déborder), prennent un article pour résolu que je ne leur accorde pas; c'est qu'il ne faut pas restreindre cette liberté par aucune modération, mais plutôt qu'on doit permettre à la conscience d'un chacun d'en user comme elle se verra être licite. Je confesse bien que nous ne devons ni pouvons astreindre les consciences en cet endroit à certaines formules et préceptes. Mais puisque l'Écriture baille règle générale de l'usage légitime, pourquoi ne sera-t-il limité selon celle-ci? Pour le premier point, il nous faut tenir cela : que l'usage des dons de Dieu n'est point déréglé quand il est réduit à la fin à laquelle Dieu nous les a créés et destinés, vu qu'il les a créés pour notre bien et non pas pour notre perte. Par quoi nul ne tiendra plus droite voie que celui qui regardera plus diligemment cette fin.

Or si nous réputons en quelle fin Dieu a créé les viandes (nourritures), nous trouverons qu'il n'y a pas seulement voulu pourvoir à notre nécessité, mais aussi à notre plaisir et récréation. Ainsi aux vêtements, outre les diverses utilités qu'il nous en donne, il a voulu réjouir la vue par leur beauté et nous donner encore un autre plaisir en leur odeur. Car si cela n'était pas vrai, le prophète ne raconterait point entre les bénéfices de Dieu que le vin réjouit le cœur de l'homme et l'huile fait reluire sa face (Ps 104.15), l'Écriture ne ferait point mention ça et là pour recommander la bénignité de Dieu qu'il a fait tous ces biens à l'homme. Et même les bonnes qualités que toutes choses ont de nature nous montrent comment nous en devons jouir, et à quelle fin, et jusqu'à quel point.

Pensons-nous que notre Seigneur eût donné une telle beauté aux fleurs laquelle se présentât à l'œil qu'il ne fût licite d'être touché de quelque plaisir en la voyant? Pensons-nous qu'il leur eût donné si bonne odeur qu'il ne voulût bien que l'homme se délectât à fleurir? Davantage, n'a-t-il pas tellement distingué les couleurs que les unes ont plus de grâces que les autres? N'a-t-il pas donné quelque grâce à l'or et à l'argent, à l'ivoire et au marbre pour les rendre plus précieux et nobles que les autres

métaux et pierres? Finalement, ne nous a-t-il pas donné beaucoup de choses, lesquelles nous devons avoir en estime sans qu'elles nous soient nécessaires?

Laissons là donc cette philosophie inhumaine, laquelle ne concédait à l'homme nul usage des créatures de Dieu sinon pour sa nécessité, non seulement nous prive sans raison du fruit licite de la bonté divine, mais aussi ne peut avoir lieu sinon qu'ayant dépouillé l'homme de tout sentiment, le rendre semblable à une bûche de bois. Mais aussi de l'autre côté, il ne faut pas moins diligemment aller au-devant de la concupiscence de notre chair, laquelle se déborde sans mesure si elle n'est tenue sous bride. Davantage, il y en a d'aucuns qui, sous prétexte de liberté, lui concèdent toutes choses. Il la faut donc brider premièrement de cette règle, c'est que tous les biens que nous avons nous ont été créés afin que nous en reconnaissons l'auteur et magnifions sa bonté par l'action de grâces.

Or, où sera l'action de grâces, si par gourmandise tu te charges tellement de vin et de viande que tu en deviennes stupide et sois rendu inutile à servir Dieu et faire ce qui est de ta vocation? Où est la reconnaissance de Dieu, si la chair, étant incitée par trop grande abondance à vilaines concupiscences, infecte l'entendement de son ordure jusques à l'aveugler et lui ôter la discrétion du bien discernement du bien et du mal? Comment remercierions-nous Dieu de ce qu'il nous donne les habillements que nous portons, s'il n'y a une somptuosité, laquelle nous fasse enorgueillir et mépriser les autres? S'il a une braveté, laquelle nous soit instrument pour nous servir à la paillardise? Comment, dis-je, reconnaitrions-nous notre Dieu si nous avons les yeux fixés à contempler la magnificence de nos habits? Autant en peut-on dire de toutes autres espèces. Il appert donc que par cette considération la licence d'abuser des dons de Dieu est déjà aucunement restreinte.

Mais il n'y a point de voie plus certaine ni plus courte que quand l'homme est ramené à mépriser la vie présente et méditer l'immortalité céleste; car de là s'ensuivent deux règles. La première est que ceux qui usent de ce monde y doivent avoir aussi peu d'affection comme s'ils n'en usaient point; ceux qui se marient, comme s'ils ne se mariaient point, ceux qui achètent, comme s'ils n'avaient rien, selon le précepte de saint Paul. L'autre, que nous apprenions de porter aussi patiemment et d'un cœur autant paisible pauvreté, comme d'user modérément d'abondance. Celui qui commande d'user de ce monde comme n'en point usant, non seulement retranche toute intempérance en boire et en manger, toutes délices, trop grande ambition, orgueil, mécontentement importun, tant en édifices comme en vêtements et façon de vivre, mais aussi corrige toute sollicitude et affection, laquelle nous détourne ou empêche de penser à la vie céleste et parer notre âme de ces vrais ornements.

Or cela a été vraiment dit anciennement de Caton, que là où il y a grand soin de braveté, il y a grande négligence de vertu, comme aussi le proverbe ancien porte que ceux qui s'occupent beaucoup à traiter mollement et parer leur corps ne se soucient guère de leur âme. Par quoi, combien que la liberté des fidèles, aux choses extérieures, ne se doive restreindre à certaines formules, toutefois elle est sujette à cette loi, à savoir qu'ils ne se permettent que le moins qu'il leur sera possible; au contraire, qu'ils soient vigilants à retrancher tout superflu et vain appareil d'abondance; tant s'en

faut qu'ils doivent être intempérants; et qu'ils se gardent diligemment de se faire des empêchements des choses qui leur doivent être en aide.

L'autre règle sera que ceux qui sont en pauvreté apprennent de se passer patiemment de ce qui leur manque, de ne point être tourmentés de trop grande sollicitude. Ceux qui peuvent observer cette modération n'ont pas petitement profité en l'école du Seigneur. Comme d'autre part celui qui n'a rien profité en cet endroit, à grand-peine pourra-t-il rien avoir en quoi il s'approuve disciple de Christ. Car outre que plusieurs autres vices suivent la cupidité des choses terriennes il advient quasi toujours que celui qui endure impatiemment pauvre montre un vice contraire en abondance. Par cela j'entends que celui qui aura honte d'une méchante robe se glorifiera en une précieuse, celui qui, n'étant point content d'un maigre repas, se tourmentera du désir d'un meilleur, ne se pourra contenir en sobriété quand il se trouvera en bon appareil; celui qui ne se pourra tenir en basse condition ou privée, mais en sera molesté ou fâché ne se pourra pas garder d'orgueil et arrogance, s'il parvient à quelque honneur. Par quoi tous ceux qui veulent servir Dieu sans feintise se doivent étudier, à l'exemple de l'apôtre, de pouvoir supporter abondance et indigence, c'est de se tenir modérément en abondance et avoir bonne patience dans la pauvreté.

L'Écriture a encore une troisième règle pour modérer l'usage des choses terriennes; elle montre que toutes choses nous sont tellement données par la bonté de Dieu et destinées en notre utilité qu'elles sont comme en dépôt dont il nous faudra une fois rendre raison. Pourtant il nous les faut dispenser en telle sorte que nous ayons toujours mémoire de cette sentence : qu'il nous faut rendre compte de tout ce que notre Seigneur nous a laissé en charge. Davantage, nous avons à penser que c'est lui qui nous appelle à compte, à savoir Dieu, lequel, comme il nous a tant recommandé abstinence, sobriété, tempérance et modestie, aussi il a en exécration toute intempérance, orgueil, ostentation et vanité; auxquelles nulle dispensation n'est approuvée, sinon celle qui est compassée à charité; lequel a déjà condamné de sa bouche tout délice pour lequel le cœur de l'homme est détourné de chasteté et pureté, ou son entendement rendu stupide.² »

Aaron Kayayan, pasteur

L'Esprit de la loi. Éléments pour une éthique chrétienne et réformée. Foi et Vie Réformées, 1996.

L'auteur (1928-2008) a été pasteur réformé en France et a exercé un ministère radiophonique pour l'Europe, le Québec, l'Afrique francophone et l'Arménie.

www.ressourceschretiennes.com



2016. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0)

2 J. Calvin, *Institution chrétienne*, édition 1541, chap. XVII.